

Christiane Demeulenaere-Douyère (dir.)

## Les acteurs du développement des réseaux

Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques

---

# Le renseignement mâconnais au service secret du duché de Bourgogne (1407-1435)

Benoît Léthenet

---

DOI : 10.4000/books.cths.1169

Éditeur : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques

Lieu d'édition : Paris

Année d'édition : 2017

Date de mise en ligne : 13 novembre 2018

Collection : Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques

ISBN électronique : 9782735508723



<http://books.openedition.org>

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2017

### Référence électronique

LÉTHENET, Benoît. *Le renseignement mâconnais au service secret du duché de Bourgogne (1407-1435)*

In : *Les acteurs du développement des réseaux* [en ligne]. Paris : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2017 (généré le 20 novembre 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/cths/1169>>. ISBN : 9782735508723. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.cths.1169>.

---

# Le renseignement mâconnais au service secret du duché de Bourgogne (1407-1435)

Benoît Léthenet

Chargé de cours à l'Université de Strasbourg,  
EA3400 ARCHE (Arts, civilisation, histoire de l'Europe)

---

Extrait de : DEMEULENAERE-DOUYÈRE Christiane (dir.), *Les acteurs du développement des réseaux*, éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques), 2017.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre de la publication des actes du 140<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Reims en 2015.

Dans le contexte d'oppositions et d'assassinats politiques des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, Jean Sans Peur fait assassiner son rival Louis d'Orléans, le 23 novembre 1407, rue Vieille-du-Temple<sup>1</sup>. Jean Petit est appelé par le duc de Bourgogne, en mars 1408, pour justifier l'assassinat. Le texte intitulé *La justification du duc de Bourgogne*<sup>2</sup> s'appuie notamment sur l'Ancien Testament. Jean Petit tire du *Livre des Rois*<sup>3</sup> l'exemple de la mauvaise reine Athalie, reine de Juda (841-835), usurpatrice et idolâtre (à Baal). Il conclut ainsi le commentaire du passage : « et si avez ouï comment par aguets et espionnements elle fut occise, car c'est droit, raison et équité que tout tyran soit occis vilainement, ou par aguets et espionnement ». Ailleurs, il cite le *De casibus virorum illustrium*<sup>4</sup> de Boccace qui, en parlant du tyran, dit qu'il est ennemi de la chose publique. C'est une œuvre vertueuse de prendre les armes, de mettre des espions, d'employer la force contre un tel prince. La conclusion de Jean Petit est stupéfiante pour son auditoire : Jean Sans Peur a réalisé un acte licite et méritoire en abattant un tyran.

On remarque d'emblée l'importance accordée à l'espionnage. Cependant, en 1407, espionnage et assassinat politique ne sont pas des nouveautés. La tentative de meurtre de Pierre de Craon sur Olivier de Clisson, en 1392, est déjà un modèle du genre<sup>5</sup>. Ainsi, espionner son adversaire politique est une activité reconnue, qui n'est pas remise en cause. D'ailleurs, dans le contexte de l'opposition que crée la guerre civile<sup>6</sup>, il devient nécessaire et urgent d'espionner le parti adverse. Sommées de prendre position, les villes participent à l'élaboration et à la diffusion du renseignement. C'est le cas pour Mâcon, ville moyenne du royaume de France (670 feux en 1416), qui se rapproche de Jean Sans Peur le 5 septembre 1417. Les bourgeois envoient régulièrement des individus pour espionner au profit du duc.

Quelles réflexions et quelles pratiques de l'espionnage se sont développées en Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle et quelle contribution y apportent les villes ?

---

1. B. Guenée, *La folie de Charles VI : roi Bien Aimé*.

2. A. Coville, *Jean Petit : la question du tyrannicide au commencement du XV<sup>e</sup> siècle*.

3. Rois, II, 1-20.

4. *De casibus virorum illustrium*, Cologne, Cod. Bodmer 174, fol. 44 r<sup>o</sup>.

5. J. Froissart, *Chroniques*, vol. XIII, p. 48-70.

6. J. d'Avout, *La querelle des Armagnacs et des Bourguignons* ; B. Schnerb, *Les Armagnacs et les Bourguignons*.

## *La construction d'un réseau*

### **La mise en place d'un cadre normatif au XIII<sup>e</sup> siècle**

Les premiers textes normatifs, en Italie, datent de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. Les statuts communaux y évoquent déjà la présence d'espions dans les cercles du pouvoir. Ces statuts règlent les aspects pratiques de l'activité de renseignement. La création d'un « office des espions<sup>8</sup> » dans plusieurs cités italiennes témoigne de l'institutionnalisation de cette activité au cœur du système politique.

À la même époque, en Castille, dans le corpus législatif *Las Siete Partidas* (1254-1265) d'Alphonse X le Sage, se trouve une définition de l'*espie* :

« Sont appelés espions les hommes qui s'associent avec l'ennemi, afin d'en connaître les plans, pour en donner avis à ceux qui les ont envoyé, afin que ceux-ci soient en mesure de se protéger, d'infliger des blessures [à leurs adversaires] sans être atteints [par eux]. Ils doivent soigneusement faire usage de sagesse et d'artifice, pour déterminer avec certitude les mouvements de l'ennemi, afin de donner des informations fiables à leurs compagnons. Car c'est une chose très nécessaire, pour ceux qui sont engagés dans la guerre<sup>9</sup>. »

En Bourgogne, le XIII<sup>e</sup> siècle est aussi un temps de fixation des pratiques<sup>10</sup>. En guerre pour la succession du Dauphiné, le comte capétien Robert II († 1306) se tient informé (1289) de ses voisins en détachant des éléments appelés *speculatores* et *exploratores*. Les *exploratores* sont des éclaireurs à cheval et les *speculatores* des courriers affectés au renseignement, des agents clandestins<sup>11</sup>. Ce rôle est également rempli par le *nuntius* ou courrier. On rencontre ici, le binôme lettre/espion au cœur du renseignement. À la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le renseignement est en voie de perfectionnement.

### **L'institutionnalisation du renseignement**

#### *Le serment*

Pour une ville telle que Mâcon, les choses ne se perçoivent bien qu'à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>. C'est en février 1347 que la cité obtient de Philippe VI le droit de s'administrer elle-même<sup>13</sup>. Tous les ans, il lui est accordé d'élire « six preudhommes », bourgeois de Mâcon, nés dans le royaume. Les échevins prêtent le serment de « bien et loyalement gouverner la ville, comme bons et loyaux eschevins » doivent le faire. Une loyauté envers le roi que la formule latine détaille : ils ne doivent agir ni par tromperie, ni de manière illicite. Tous les

7. G. Marri Camerani (éd.), *Statuti di Arezzo (1327)*, livre 1, art. III ; F. Lampertico (éd.), *Statuti del Comune di Vicenza 1264*, vol. 1, p. 64 ; C. Manaresi (éd.), *Gli atti del Comune di Milano fino all'anno MCCXVI*, p. 99-100 ; G. Sandri (éd.), *Gli statuti Veronesi del 1276*, vol.1, livre 1, rub. I, XXXVI et CXLVIII ; S. Bianchi et R. Granuzzo (éd.), *Statuti di Verona del 1327*, vol. 2, livre 3, rub. CXIX, p. 500 ; E. Falconi (éd.), *La carte cremonesi DEI secoli VIII-XII*, vol. 4, n° 805, p. 387-389. Voir A. Cirier, « La face cachée du pouvoir ».

8. F. Bonaini (éd.), *Statuti inediti della città di Pisa da XII al XIV secolo*, vol. 2, Florence, 1870, p. 531 : les statuts mentionnent un *ufficiale sopra le spie* et un *soprastante alle spie* ; Archivio di Stato di Firenze, Consulte, I, 469, 1290, mention d'une charge de *deputati super spiiis*.

9. Alfonso X El Sabio, *Las Siete Partidas*, vol. 2, titre XXVI, loi XI.

10. Arch. dép. Côte-d'Or, B 7082 (1289-1292), « Bourg. Compte de Pierre de Châtillon », parchemin 2m55 de long.

11. R. M. Sheldon, *Renseignement et espionnage dans la Rome antique*, p. 58-60.

12. Arch. mun. Mâcon, AA 1/2 (1317, avril 8).

13. *Ibid.*, AA 2/1 (1347, février).

détenteurs d'un office prêtent le même serment, qui se présente comme un engagement à respecter le secret du roi et de la ville<sup>14</sup>.

Cet engagement s'est adapté aux vertus chrétiennes et au « péché de la langue ». Avec l'influence du droit romain, les lois sur l'espionnage sont plus claires : espionner, c'est trahir<sup>15</sup>. Le traître doit être exécuté<sup>16</sup>. Comme le prêtre n'a pas le droit de répéter ce qu'il a appris en confession, car il est à ce moment « l'oreille de Dieu », l'officier doit garder le secret absolu sur les affaires de la ville. Celui qui divulgue des confidences, confiées sous le sceau du secret, commet ainsi une faute et doit être sanctionné<sup>17</sup>.

#### *Les dépenses*

Au-delà de la préservation du secret, de nombreux aspects pratiques de l'activité de renseignement sont assumés par la ville : salaires, durée de la mission, terrain d'opération. La cité dispose des fonds nécessaires à l'entretien des agents. Leur financement provient de plusieurs comptes, principalement de celui du receveur des « deniers communs de la ville ».

Le compte d'Antoine Gastellier finance les opérations de l'année 1418. Au total, sur une recette qui se monte à environ 130 l. t., les dépenses s'élèvent à 5 % de la recette, bien loin de la célèbre formule de Louis XI. Le détail des opérations est inscrit sous la rubrique : « Autre despense [...] pour aller verdoyer sus les chans et pour envoyer messages pour savoir l'être de nos ennemis ». Les transactions, portées sur le cahier d'Antoine Gastellier, sont payées en présence de témoins, les différents receveurs qui alimentent le compte. Ces témoins sont les relais de l'information, ils en établissent la *fama* (la renommée). Le salaire est proportionné au service que rend l'agent et aux risques qu'il court. En journée, l'agent chargé d'espionner est rémunéré 6 s. 8 d. Un départ en soirée, avec un retour dans la nuit, est payé 7 s. 6 d. Si l'agent passe la nuit à l'extérieur et rentre au matin, la rémunération passe alors à 10 s. Les frais s'alourdissent lorsque sont montées des patrouilles nocturnes impliquant des équipes de plusieurs hommes. Étienne de Fontaine et ses trois hommes touchent 12 l. pour quinze nuits passées à guetter sur la rivière de Saône<sup>18</sup>.

Les comptables/témoins, au contact des espions, ne sont pas des officiers traitant les informations.

#### **L'autorité référente supérieure**

En 1417, les Mâconnais restent dépendants de l'autorité du roi, représenté par un conseil et un prévôt royal. Le prévôt est un officier subalterne investi d'une responsabilité judiciaire, administrative et militaire. Il est le premier officier en charge des espions. Il a les pleins pouvoirs pour missionner des agents sur les deniers publics.

Le bailli, représentant du roi et du duc de Bourgogne, exerce par délégation un pouvoir judiciaire, administratif et militaire. Gérard de La Guiche, qui fait son entrée dans Mâcon le 22 janvier 1418, a la charge de tenir la frontière du Mâconnais face à Lyon. À son degré de compétence, il centralise les informations concernant les Armagnacs. Le souci du compte rendu est permanent. Toutes les compagnies, à leur niveau, sont les yeux et les oreilles du bailli. S'il était aveugle et sourd, ses ordres seraient erronés.

14. *Ibid.*, BB 13, fol. 98 r° (1423, décembre 25).

15. T. Mommsen (éd.), *Digesta Iustiniani Augusti*, livre XLIX, art. 16.6, p. 893.

16. E. Meulien, *Histoire de la ville et du canton de Tournus*, p. 29-30. Le traître qui livre Tournus a la tête tranchée et exposée au château. Son corps est livré à la Saône.

17. Arch. dép. Côte-d'Or, B 3665, fol. 8 r°, « Exécution de Guillaume des Prés, originaire d'Auxonne, espié et traicte envers le duc » ; « Exécution de Denis Montbelot, originaire de France et installé à La Bussière-sur-Ouche, homme du duc de Bourgogne et traicte envers ce dernier et ses pays ».

18. Arch. mun. Mâcon, BB 12, fol. 113 r° (1417-1418).

Enfin, l'information remonte jusqu'au dernier cercle des familiers du duc de Bourgogne. D'abord, le chancelier. Il centralise les informations pour l'ensemble du duché et travaille en étroite collaboration avec son maître. Si le chancelier n'assiste pas personnellement aux interrogatoires des Armagnacs capturés, il en reçoit les procès-verbaux.

Un exemple parmi d'autres : le 15 janvier 1432, un dénommé Guillaume des Prés est arrêté à Chalon. Cinq jours plus tard, sur dénonciation du prisonnier car il a été soumis à la torture, son complice Jean le Tondeur est arrêté. Le mois suivant, Nicolas Rolin examine les pièces des deux procès. Il conclut à leur culpabilité : ils sont exécutés comme espions<sup>19</sup>.

Le duc, en dernière instance, dispose d'un autre canal d'information ; celui du capitaine général du duché. Entre avril et mai 1433, Pierre de Bauffremont suit en détails l'affaire d'un écuyer du Mâconnais, accusé d'avoir rencontré plusieurs fois et secrètement les Armagnacs à Lyon. Il envoie des sergents jusqu'à Mâcon pour suivre les développements de l'affaire. L'écuyer est accusé d'espionnage<sup>20</sup>.

Le duc enfin, cultive son propre réseau, comme en témoigne le procès de Guillaume Mariette en 1446. Le secrétaire du futur Louis XI, Guillaume Mariette, pratique l'intervention psychologique secrète, manipulant l'information en vue d'influencer les décisions adverses. Le dauphin Louis l'utilise pour une vaste campagne d'intoxication. L'adversaire, mal informé, prend de mauvaises décisions. Mariette feint d'être fidèle au duc de Bourgogne, mais étant agent double, il intoxique le duc et son chancelier en leur faisant parvenir de fausses informations sur Charles VII, le dauphin et les Anglais<sup>21</sup>.

## La gestion du réseau

### Une réflexion théorique

L'information est la matière première du renseignement<sup>22</sup>. Celui-ci n'est pas une fin en soi, il est une production et un moyen – production de savoir pour agir. Le renseignement est le résultat d'une démarche appelée « cycle du renseignement », que l'on peut réduire à quatre étapes : la question posée, la recherche des éléments de réponse, la structuration de la réponse, la livraison ou diffusion du renseignement. Ainsi, le renseignement est le résultat de la synthèse d'informations recherchées, validées, recoupées et interprétées, afin de répondre à une question précise.

De telles questions se trouvent dans des chroniques ou ouvrages théoriques : *La chronique anonyme de la première croisade*<sup>23</sup>, *Le livre des États*<sup>24</sup> de Don Juan Manuel de Castille, le *Livre des faiz d'armes et de chevalerie* de Christine de Pisan ou, plus tardivement, dans *Le Rosier des guerres* de Pierre Choynet. Les informations recueillies sont nombreuses et d'ordre militaire.

19. Arch. dép. Côte-d'Or, B 3664, fol. 47 r° (1432, janvier 15), fol. 47 v° (1432, février 12).

20. *Ibid.*, B 3664, fol. 48 v° (1433, avril 27-mai 2), fol. 49 r° (1433, mai 6-9).

21 G. Du Fresne de Beaucourt (éd.), *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, III, p. 265-341.

22. J. Verdon, *Information et désinformation au Moyen Âge* ; C. Boudreau et al. (dir.), *Information et société en Occident...* ; M. Balard (dir.), *La circulation des nouvelles au Moyen Âge* ; P. Contamine, *Des pouvoirs en France, 1300-1500*, p. 11-25 ; M. Fogel, *Les cérémonies de l'information...* ; Y. Renouard, « Information et transmission des nouvelles » ; F. Bulinge, *De l'espionnage au renseignement*, p. 98 ; J. Baud, *Encyclopédie du renseignement et des services secrets* ; E. Denécé, « L'éthique dans les activités de renseignement » ; R. Faligot et R. Kauffer, *Histoire mondiale du renseignement*.

23. H. Hagenmeyer (éd.), *Anonymi gesta francorum...*, p. 486 : « [...] Là, ils trouvèrent de nombreux Arabes équipés pour la guerre. En les poursuivant nos chefs en prirent un grand nombre, les interrogèrent et surent tout ce qui concerne la guerre : combien ils étaient, où ils se trouvaient et où ils devaient combattre les chrétiens. » (août 1099).

24. B. Leroy (éd.), *Le livre des États de Don Juan Manuel de Castille*, chap. 72.

Dans *Le Rosier des guerres* :

« Avant que l'en face bataille, comme on doit regarder XII choses : premièrement, le nombre de ceulx ausquelx on se doit combatre ; secondement, s'ilz sont usitez d'armes et de guerre ; tiercement, s'ilz sont molz de cueur ; quartement, s'ilz sont de durs corps et de membres, et fors ; quintement, s'ilz sont saiges et advisez, et d'un acord ; sixtement, s'ilz sont plus hardis et mieulx hommes de cueur, c'est à dire s'ilz feroient enuiz, une mauvaise fuyte et villainie ; septiesmement, s'ilz ont plus et de meilleurs chevaulx ; huitiesmement, s'ilz ont plus d'armures et habillemens et de ordonnances de guerre ; neufviesmement, s'ilz ont plus de victailles ou moins ; dixiesmement, s'ilz ont le plus hault lieu ou non ; unziesmement, s'ilz ont le soleil et le vent pour eulx ou contre eulx ; douziesmemennt, lesquelx actendent plus de aide<sup>25</sup>. »

Le plan de recherche pose des questions qui doivent trouver des réponses. Dans le cadre de la guerre civile (1407-1435), des interrogations peuvent être portées sur la nature, le volume et l'agressivité des forces adversaires, comme sur leur proximité ou leur déplacement.

### Le plan de recherche mâconnais

Les enquêtes mâconnaises regardent en direction de Lyon (fig.1). Des recherches sont menées le long de la Saône, aux confins du Beaujolais, du Lyonnais et sur les points de passage présumés des compagnies. L'espion est envoyé « savoir », « savoir et enquerir » ou « sentir ». Des instructions orales lui sont données. Elles détaillent le secteur à surveiller, ou un point précis, ainsi que l'itinéraire à emprunter.

Le boucher Jean Martinet, dit le Carouge, est envoyé par le prévôt « verdoyer sus les chans de Mascon jusques à Dracié, le Paneux et [revient] par les montaygnes pour enquerir des ennemis » ; Thevenet Ferrailleux, un autre boucher, doit aller « de Mascon jusques à la Maison Blanche », savoir si les ennemis passent à Thoissey ; Renaud Roland, lui aussi boucher, doit enquêter sur les forces armagnagues au-delà de Thoissey. Il s'enfonce donc dans le Lyonnais, vers Anse et au-delà<sup>26</sup>.

Le plan de recherche porte sur un axe essentiel : le sud, tenu par les Armagnacs. Un second axe est orienté à l'ouest, en direction des places de Solutré, Marcigny-les-Nonnains et Charlieu, autres points de départ des incursions armagnagues dans le Mâconnais.

Le problème majeur d'une ville moyenne aux prises avec les princes est la sécurité : la préservation de l'espace urbain et de son environnement. Les espions fournissent surtout un renseignement *défensif* de sécurité et non un renseignement *offensif*, qui sert à conquérir des places et gagner des territoires. Loin de l'image de l'espion infâme, ces hommes sont des bourgeois et des maîtres de métiers reconnus.

### *Renseignement de sécurité intérieure*

Le renseignement d'intérêt militaire n'est pas le seul type de renseignement collecté par les magistrats. Il est manifeste qu'en 1407, avec l'élimination de Louis d'Orléans, le renseignement de sécurité intérieure ne vise pas tant à protéger le duché qu'à protéger le nouveau duc de Bourgogne. S'étant débarrassé de son adversaire politique par l'assassinat, il sait que le même risque pèse constamment sur lui. Ce qui ne manque pas de se produire en 1419.

Le renseignement de sécurité intérieure est un renseignement d'opinion et de sécurité, dont la finalité est de suivre les contestataires susceptibles de troubler l'ordre public par

25. BnF, ms fr. 1239, *Le Rosier des guerres*, « Le vje chappitre comme l'ost doit estre conduit » et notamment la section : « Ce que on doit considerer avant la bataille ».

26. *Ibid.*

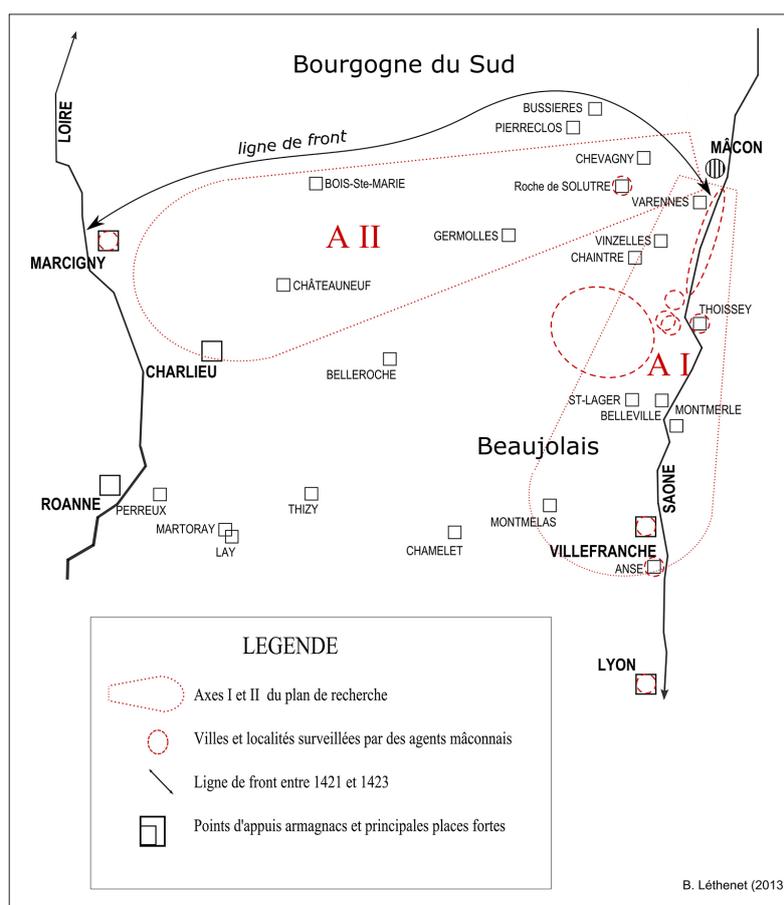


FIG. 1. – Plan de recherche mâconnais entre 1421 et 1423.  
Doc. B. L  thenet.

l'opposition politique et le complot. Il est indispensable pour le duc d'avoir des gens qui   coulent et inspectent tout ce qui pourrait menacer sa supr  matie. Cette pratique n'implique pas toujours d'actions secr  tes.

### Veille s  curitaire

Les tavernes, qui sont le lieu par excellence de la conversation, sont au c  ur de la circulation de la parole et de la contestation<sup>27</sup>. Buveurs, observateurs, agents de l'autorit   et informateurs s'y croisent. Les paroles critiques qu'ils peuvent prof  rer sont un message adress   au pouvoir, que celui-ci ne peut ignorer. Les aubergistes tiennent    jour des registres sur lesquels sont inscrits les noms des   trangers.    M  con, ces registres sont mis    la disposition de la justice dans les deux heures qui suivent l'arriv  e de nouveaux h  tes. Les aubergistes sont les mieux plac  s pour livrer un renseignement d'opinion, de s  curit   ou criminel<sup>28</sup>.   couter, sonder, suivre les contestations pouvant troubler l'ordre public rel  ve de l'information g  n  rale. De bonnes oreilles suffisent pour surveiller les individus qui peuvent   tre perçus comme probl  matiques. Un tel contr  le vise    maintenir l'  quilibre social et la paix urbaine.

27. C. Gauvard, « Rumeur et st  r  types    la fin du Moyen   ge », p. 169-170.

28. B. Walter, « Urban Espionage and Counterespionage during the Burgundian Wars (1468-1477) ».

## Les dénonciateurs

L'emploi de dénonciateurs connote l'activité de renseignement intérieur<sup>29</sup>. Le délateur est tenté par la récompense, qui peut être une partie des biens de ceux qui sont arrêtés. À Mâcon, des mouchards tels Antoine Boisson ou Jean Subtilet emploient la dénonciation afin de s'approprier les terres des individus écartés<sup>30</sup>. Ils ont précipité le départ des Armagnacs mâconnais.

Les motivations politiques sont aussi un excellent moteur de délation. On en trouve comme un raccourci dans les gestes de Guillaume de Rochefort, chevalier et chambellan du duc de Bourgogne. Le 18 avril 1433, à la prison de Chalon-sur-Saône, devant Nicolas Rolin et Pierre de Bauffremont, il rapporte plusieurs tentatives d'enlèvement contre le chancelier de Bourgogne, organisées par Georges I<sup>er</sup> de La Trémoille<sup>31</sup> aidé de son frère Jean I<sup>er</sup>, seigneur de Jonvelle, et de son cousin, Gui de La Trémoille, comte de Joigny. Un an auparavant (1432), à l'occasion d'une ambassade préparatoire à l'assemblée d'Auxerre, qui le conduit à Dijon, Georges I<sup>er</sup> approche Guillaume de Rochefort. Celui-ci fait valoir à Guillaume « qu'il estoit poure et qu'il avoit longuem[en]t s[er]vy mons[eigneu]r de Bourg[og]ne, mais il ne faisoit b[ie]n à nully, pourquoy lui estoit besoing de gangnier<sup>32</sup>. » La rançon pourrait s'élever à 100 000 francs et Guillaume en recevrait la moitié. Concrètement, Georges I<sup>er</sup> propose d'envoyer des hommes capables, une semaine avant l'enlèvement, que Guillaume renseignerait et superviserait, puis de conduire le chancelier jusqu'à Saint-Fargeau (Yonne). Guillaume refuse, prétextant être malade, mais révèle le projet au chancelier.

Plus généralement, le rôle des délateurs est central dans la mise en place du contrôle des populations et du contrôle de l'information. Ce recours témoigne d'une acculturation judiciaire des populations. Le délateur est un facteur psychologique du maintien de l'ordre. Il conditionne psychologiquement la société à l'obéissance et renforce, par la crainte de la délation, le pouvoir des ducs sur leur territoire. Ces espions permanents contrastent avec l'espion venu des principautés limitrophes ou étrangères.

## Contre-espionnage

Les espions se rencontrent dans toutes les couches de la société. Tous les cas sont différents, mais quelques catégories se distinguent. Ce sont principalement les individus mobiles qui sont concernés : marchands, artistes, étudiants, clercs, pèlerins ou hérauts d'armes. Les autorités exercent très vite un contrôle sur ces gens, dont la mobilité est reconnue par tous.

Le procès du trompette Jean Renard est exemplaire. En juillet 1430, Jean Renard avoue qu'après avoir servi les Anglo-Bourguignons, il a fait le serment d'être fidèle au dauphin Charles. Depuis Château-Thierry, il est envoyé par le Bâtard d'Orléans espionner les pays bourguignons. Il se sert du service accompli auprès de ses anciens maîtres, les seigneurs de Chastellux et d'Autrey, pour masquer ses déplacements. Un pèlerinage à Notre-Dame de l'Épine couvre, de surcroît, son trajet. Pour travestir plus complètement la vérité, il offre à la Vierge une trompette de cire. Sa mission est de s'informer sur les mouvements de troupes. Le Bâtard d'Orléans craint, en effet, un siège de Château-Thierry. Le renseignement recueilli est défensif. Capturé une première fois à Dijon, Jean Renard est relâché à la demande du seigneur d'Autrey, venu confirmer ses états de services. Imprudemment resté

29. A. Cirier, « La face cachée du pouvoir », p. 23-24.

30. Arch. dép. Côte-d'Or, B 5079, fol. 10 r° (1428-1429).

31. L. de La Trémoille, *Les La Trémoille pendant cinq siècles*.

32. Arch. dép. Côte-d'Or, B 11890 (1433, avril 18).

en ville, il est finalement confondu au bout de sept jours par les affirmations du capitaine de la place de Pleurs<sup>33</sup>.

L'affaire fait florès. Afin de protéger le duché contre l'espionnage, le bailli de Chalon arrête en 1433 un trompette du comte de Clermont apportant des lettres au chancelier Nicolas Rolin. Il redoute que le trompette, lors de son voyage, « ne veinst espye et savoir le convine du pays de Bourgogne<sup>34</sup> ». C'est un sergent ducal qui apporte les lettres du comte jusqu'au chancelier. Le retour d'expérience a été positif.

Une politique efficace de renseignement, à l'échelle du duché de Bourgogne, ne peut pas faire l'économie du soutien des villes. Pour celles-ci, mettre en place un réseau de renseignement n'est pas simple. Il s'articule autour d'un cadre normatif et financier valorisant la discrétion, voire le secret. En outre, loin d'être méprisables, les activités de renseignement font appel aux bourgeois, gens de métiers ou lettrés, qui ne sont pas des individus réputés violents. Il est même possible de mettre en lumière des acteurs qui font preuve de compétence et de loyauté. En contrepoint, le délateur débusque les traîtres, les ennemis de l'intérieur.

Dans la guerre que se livrent Armagnacs et Bourguignons, les capitaines, après avoir mis en place leurs plans de recherche et donné leurs ordres initiaux, reçoivent les résultats transmis par le binôme lettre/espion, lequel s'appuie largement sur les savoir-faire et les réseaux économiques des villes : à Mâcon, ce sont les circuits empruntés par les bouchers, les tailleurs de pierre ou les bateliers.

L'inscription du renseignement bourguignon dans son contexte historique montre l'intégration d'une chaîne de commandement à deux faces. Un premier réseau, concerné par le renseignement d'intérêt militaire et extérieur, fait remonter l'information jusqu'au capitaine général de Bourgogne ; le second, qui trouve son intérêt dans la sécurité intérieure, intéresse le chancelier. Le duc est toujours le destinataire final du renseignement.

### *Bibliographie*

ALFONSO X EL SABIO, *Las Siete Partidas*, Madrid, Real Academia de la Historia, 1807, 3 vol.

AVOUT Jacques (d'), *La querelle des Armagnacs et des Bourguignons. Histoire d'une crise d'autorité*, Paris, Gallimard, 1943.

BALARD Michel (dir.), *La circulation des nouvelles au Moyen Âge* (xxiv<sup>e</sup> congrès de la SHMESP, Avignon, juin 1993), Rome, École française de Rome / Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.

BAUD Jean, *Encyclopédie du renseignement et des services secrets*, Panazol, Lavauzelle, 2002.

BIANCHI Silvana Anna et GRANUZZO Rosalba (éd.), *Statuti di Verona del 1327*, Rome, Jouvence, 1992.

BONAINI Francesco (éd.), *Statuti inediti della città di Pisa dal XII al XIV secolo*, Florence, Viessieux, 1870.

---

33. Arch. dép. Côte-d'Or, B 2/360-1 (1430, juillet 20).

34. *Ibid.*, B 3664, fol. 49 v<sup>o</sup> (1433, juin 25).

- BOUDREAU Claire, FIANU Kouky, GAUVARD Claude *et al.* (dir.), *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge* (actes du colloque international tenu à l'Université du Québec à Montréal et l'Université d'Ottawa, 9-11 mai 2002), Paris, Publications de la Sorbonne, 2004.
- BULINGE Franck, *De l'espionnage au renseignement. La France à l'âge de l'information*, Paris, Magnard-Vuibert, 2012.
- CIRIER Aude, « La face cachée du pouvoir. L'espionnage au service d'État(s) en construction en Italie à la fin du Moyen Âge (xiii<sup>e</sup>-fin xiv<sup>e</sup> siècle) », dans A. Marchandise et J.-M. Cauchies (dir.), *L'envers du décor. Espionnage, complot, trahison, vengeance et violence en pays bourguignons et liégeois, xiv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> s.* (Rencontres de Liège, 20-23 septembre 2007), Neuchâtel, Centre européen d'études bourguignonnes, 2008, p. 7-28.
- CONTAMINE Philippe, *Des pouvoirs en France, 1300-1500*, Paris, École normale supérieure, 1992.
- COVILLE Alfred, *Jean Petit : la question du tyrannicide au commencement du xv<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard, 1978.
- DENÉCÉ Éric, « L'éthique dans les activités de renseignement », *Revue française d'administration publique*, vol. 140, 2011, p. 707-722.
- DU FRESNE DE BEAUCOURT Gaston (éd.), *Chronique de Mathieu d'Escouchy, III, Pièces justificatives*, Paris, 1864.
- FALCONI Ettore (éd.), *La carte cremonesi DEI secoli VIII-XII*, Crémone, Biblioteca statale di Cremona, 1988.
- FALIGOT Roger et KAUFFER Remi, *Histoire mondiale du renseignement*, Paris, Laffont, 2 vol., 1993-1994.
- FOGEL Michèle, *Les cérémonies de l'information dans la France du xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1989.
- GAUVARD Claude, « Rumeur et stéréotypes à la fin du Moyen Âge », dans M. Balard (dir.), *La circulation des nouvelles au Moyen Âge* (XXIV<sup>e</sup> congrès de la SHMESP, Avignon, juin 1993), Rome, École française de Rome / Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.
- GUENÉE Bernard, *La folie de Charles VI : roi Bien Aimé*, Paris, le Grand livre du mois, 2004.
- HAGENMEYER Heinrich (éd.), *Anonymi gesta francorum et aliorum hierosolymitanorum*, Heidelberg, C. Winter, 1890.
- LA TREMOILLE Louis (de), *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, Nantes, Grimaud, 5 vol., 1890-1896.
- LAMPERTICO Fedele (éd.), *Statuti del Comune di Vicenza 1264*, Venise, R. Deputazione veneta di storia patria, 1886.
- LEROY Béatrice (éd.), *Le livre des États de Don Juan Manuel de Castille : essai de philosophie politique vers 1330*, Paris, Brepols, 2005.
- MANARESI Cesare (éd.), *Gli atti del Comune di Milano fino all'anno MCCXVI*, Milan, Capriolo & Massimino, 1919.
- MARRI CAMERANI Giulia (éd.), *Statuti di Arezzo, 1327*, Florence, Industria Tipografica Fiorentina, 1946.

- MEULIEN Emile, *Histoire de la ville et du canton de Tournus*, Tournus, impr. A. Miège, 1892.
- MOMMSEN Thomas (éd.), *Digesta Iustiniani Augusti*, Berlin, Apud Weidmannos, 1870.
- RENOUARD Yves, « Information et transmission des nouvelles », dans Samaran Charles (dir.), *L'histoire et ses méthodes*, Paris, Gallimard, 1961, vol. 2, p. 93-142.
- SANDRI Gino (éd.), *Gli statuti Veronesi del 1276, colle correzioni e le aggiunte fino al 1323*, Venise, Deputazione di storia patria per le Venezie, 1940-1959.
- SHELDON Rose Mary, *Renseignement et espionnage dans la Rome antique*, Paris, Les Belles-Lettres, 2009.
- SCHNERB Bertrand, *Les Armagnacs et les Bourguignons. La maudite guerre*, Paris, Payot, 1988.
- VERDON Jean, *Information et désinformation au Moyen Âge*, Paris, Perrin, 2010.
- WALTER Bastian, « Urban Espionage and Counterespionage during the Burgundian Wars (1468-1477) », *Journal of Medieval Military History*, vol. IX, 2011, p. 133-144.

### *Résumé*

On doit aux oppositions entre Armagnacs et Bourguignons (1417-1435) de mettre en pleine lumière le rôle de l'espion et la pratique de l'espionnage. Les archives de Mâcon permettent d'aborder cette pratique. La mise en place d'un réseau de renseignement requiert un cadre normatif réglant les formules de serments, le financement des espions et les rapports hiérarchiques qui les encadrent. À travers le cadre normatif, on perçoit une réflexion cohérente plus large qui le sous-tend. Au niveau théorique, la littérature spécialisée le montre ; au niveau pratique, le plan de recherche mâconnais en donne une application. Le renseignement, au cœur de la construction des principautés, est plurinucléé. À l'espion qui agit à l'extérieur s'ajoutent des professionnels sédentaires au contact de l'information, des mouchards avides et des délateurs zélés. Ils nous offrent un réseau varié et complémentaire d'agents compétents dévoués à la sauvegarde de la Bourgogne.